



Température trop basse mon lieu de travail ?

article R.4223-13 que les locaux chauffés pendant la saison froide et une température convenable.

pas de température minimum dans s'inspirer de la norme française allé de maintenir une température 25°C selon la saison, l'humidité aux effectués dans les locaux.

ministère du travail rappellent les employeur. D'une manière générale, prendre les mesures nécessaires pour la santé des travailleurs dans les ambiances thermiques (articles L. du Code du travail - Cjrc. DRT no no 2006/14, 19 juill. 2006).

venir sur ce problème. En effet, il a contribuer à l'amélioration des comprend selon l'Administration la tant l'environnement physique du température dans le lieu de travail

relève sur votre lieu de travail, vous S.C.T.I qui devront, en concertation, à votre CFTC

LA BONNE BLAGUE DES OUVERTURES DU DIMANCHE (Enfin, si ce n'était pas un sujet sérieux !...)

Les élus cgt-FO et leurs représentants – et d'autres – « s'intéressent » aux ouvertures des magasins le dimanche, c'est bien ! Nos élus CFTC aussi ! Les élus cgt-FO « promettent » de s'opposer par tous les moyens aux prochaines ouvertures et particulièrement celle du magasin de V2 ! **La bonne blague III**

Le savez vous, ce syndicat est majoritaire chez Carrefour France Hypers et les médias, mais aussi la CFTD, relaient la négociation en cours pour permettre demain à 80 hypers de cette enseigne d'ouvrir tous les dimanches matins. **Et avec la signature de qui donc ?**

Chez Auchan, ce n'est pas possible mais chez Carrefour c'est avec bonheur ! Et de meilleures compensations puisque bien négocié certainement !...

Mais qui s'est soucié jusqu'à présent des milliers de travailleurs forcés – pas de volontariat dans le contrat de travail – du dimanche matin chez les artisans, dans les supérettes et supermarchés ? A une autre époque, ces magasins devaient fermer une journée par semaine à la place du dimanche... et depuis, c'est 7 jours sur 7 et parfois toute la journée !

Et qui est dupe de la manœuvre pour « bloquer » la prochaine ouverture de V2 alors que Carrefour WASQUEHAL, EURALLIE et LOMME, ces 3 gros hypermarchés attendent le feu vert de leurs ouvertures les dimanches matins ? Déjà que le fief d'Auchan est ébranlé, il deviendra tellement simple de pleurer les primes et avantages perdus pour tous...

Aujourd'hui, malgré presque 30 magasins qui ouvrent les dimanches matins, et certains toute la journée comme VAL D'EUROPE et ROISSY, et d'autres plus largement en activités saisonnières, tous ces magasins ont organisé leurs ouvertures après consultation des élus de tous bords : aucun élu n'a émis d'avis favorable, surtout pas les élus CFTC qui rappellent le désaveu des politiques (Loi Macron), la prise en compte d'éléments économiques et sociaux objectifs dans la situation de leurs magasins, et veillent par le dialogue et la concertation à préserver l'intérêt général ; les élus CFTC restent surtout vigilants aux organisations, améliorent les conditions de travail et sont attentifs aux droits de ces salariés volontaires et des emplois étudiants créés.

Et de se rappeler encore du mauvais procès – perdu depuis – du travail de nuit aux magasins du POINTET et MISTRAL 7 alors que les magasins CARREFOUR et toutes autres enseignes poursuivaient leurs activités sans menaces ? D'aucuns voudraient faire couler la boutique qu'ils ne s'y prendraient pas autrement !

Alors que certains s'opposent systématiquement et sont proches du dogmatisme, notre organisation responsable prône le dialogue et la concertation. **Un point de vue différent ne veut pas dire qu'il est mauvais ou bon.** C'est en appliquant l'écoute et le respect que la CFTC/Auchan joue pleinement son rôle, que ses élus et représentants assument leurs actions sur le terrain, en proximité des salariés, auprès de qui ils pratiquent une véritable écoute permanente !